

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PIECES DETACHEES

Article 1 – Référence de pièce. Le vendeur est tenu de fournir une pièce conforme à la commande.

Article 2 - Garantie légale. Le vendeur est tenu de la garantie légale de conformité (Article L. 211-4 et suivants du code de la consommation) et de la garantie des vices cachés (Art. 1641 et suivants du code civil).

IMPORTANT ! Certaines pièces sont vendues sans garanties ou avec l'option de la garantie payante:

- **En cas d'achat des pièces sans garantie**, vous disposez de 14 jours de rétractation pour nous retourner la pièce sous conditions que la pièce n'a pas été installée, dans son emballage d'origine.

- **En cas d'achat des pièces avec l'option de la garantie payante**, vous disposez de 1 jour ouvrable à partir de la réception de la pièce pour reprendre le contact avec notre service de ventes au 0981761940 pour procéder à l'achat de la garantie.

- Dans tous les cas, la durée de la garantie doit **être inscrite sur la facture d'achat**. Si la garantie était achetée après la réception de la pièce, nous vous envoyons la nouvelle facture où la durée de la garantie sera indiquée.

Article 3 – Garantie contractuelle.

Le client choisit **la durée de la garantie** qui s'applique à partir de la date de la facture sous réserve d'une installation de la pièce par l'acheteur conformément aux préconisations communiquées par le vendeur sur la notice d'installation jointe, le cas échéant.

IMPORTANT ! *Toute installation de pièce nécessite des connaissances spécifiques et des agréments de constructeurs.*

Article 4 - Exclusions de garantie

La pièce n'est pas couverte par la garantie si les défauts :

- sont imputables à une installation, faite par l'acheteur, non conforme aux préconisations stipulées sur la notice d'installation jointe,
- résultent de la modification des caractéristiques techniques d'origine de la pièce,
- sont causés par des pièces non conformes à celles préconisées par le constructeur,
- résultent du non-respect des instructions ou préconisations prévues par le constructeur,
- sont dus à l'oxydation, la corrosion, à un mauvais branchement, à un mauvais réglage, ou à un problème d'alimentation et graissage,
- sont imputables à des réparations de fortune ou provisoires,
- sont imputables à une cause extérieure qui a provoqué le dommage.

IMPORTANT ! *En aucun cas, ne procédez pas vous-même au **désassemblage** de la pièce passible sous la garantie. Toute intervention de votre part sur la pièce en question provoque le refus immédiat de la garantie.*

Article 5 - Modalités de mise en jeu de la garantie

- En cas de panne, l'acheteur doit :

1) déclarer la panne, dans les 3 jours ouvrés à compter de la date de survenance, en précisant la date, la nature et les circonstances à l'assistance téléphonique au 0972504630, qui organisera la prise en charge de l'intervention ;

2) présenter, lors de l'intervention, la pièce endommagée, sa facture originale d'achat sans rature ni modification, la facture de l'organisme agréé qui a éventuellement procédé à l'installation de la pièce, le présent certificat de garantie. Le numéro de pièce ne doit être ni enlevé, ni modifié ;

3) le vendeur procédera à ses frais, dans un délai de 10 jours ouvrables, à une expertise de la pièce et transmettra à l'acheteur ses conclusions dans un rapport d'expertise.

- Si la garantie à vocation à s'appliquer (selon les dispositions de l'article 3), le vendeur peut, à son choix :

- procéder au remplacement ou au **remboursement sous forme d'avoir uniquement**, dans les limites de la Valeur de remplacement*,
- procéder ou faire procéder à la réparation de la pièce, dans les conditions et limites de la Valeur d'usage**.

Article 6 - Incessibilité du contrat

Ce contrat n'est pas cessible, il est accordé à l'acheteur de la pièce ou à toute autre personne nommément désignée par l'acheteur ; le nom du bénéficiaire sera inscrit sur la facture d'achat.

Article 7 - Litiges éventuels

En cas de difficultés dans l'application du contrat, l'acheteur a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide d'une association de consommateurs, ou d'une organisation professionnelle de la branche, ou de tout autre conseil de son choix.

Il est rappelé que la recherche de solution amiable n'interrompt pas les délais de prescription des garanties légales, ni la durée de la garantie contractuelle.

Article 8 - Informatique et libertés

Le vendeur recueille des informations nominatives et personnelles indispensables à la gestion de la garantie contractuelle et de l'extension de garantie payante. Conformément à la loi relative à l'informatique et libertés, l'acheteur dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives et personnelles le concernant. Pour exercer ce droit, l'acheteur doit contacter le vendeur par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse mentionnée dans le présent contrat.

IMPORTANT ! VENTE PAR CORRESPONDANCE

1. En cas de vente par correspondance, compte tenu du fait que les Conditions Générales de Vente ne peuvent pas être signées par l'acheteur, les Conditions Générales de Vente sont considérées acceptées par les deux parties :

- si la **pièce non installée** (état neuf, dans l'emballage d'origine) n'est pas retournée dans le délai de 7 jours ouvrés à partir de la date de sa réception ;

- **toute installation de la pièce sera considérée comme acceptation de présents Conditions Générales de Vente.**

2. Tous les frais de port liés à l'achat et au retour de la pièce restent à la charge de l'acheteur dans toutes les circonstances sans exceptions.

*Valeur de remplacement : Le prix toutes taxes comprises de remplacement de la pièce par un appareil présentant des caractéristiques techniques au moins équivalentes à celles de la pièce si celle-ci n'est plus disponible dans le délai d'un mois. Cette valeur ne peut en aucun cas dépasser la Valeur d'usage.

**Valeur d'usage : Le prix d'achat toutes taxes comprises de la pièce, déduction faite d'un taux de vétusté de 20% par mois calendaire à compter de sa Date de livraison.

SIGNATURE DE L'ACHETEUR

(n'est pas nécessaire en cas de vente par correspondance)